



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

Page Facebook CGT Cléon :
[lacgt-cleon](https://www.facebook.com/lacgt-cleon)

**- Point sur la situation :
les salariés, de la chair à
canon ? !!!**

Semaine 13 2020

Dernières infos, actualité...sur notre page Facebook : lacgt-cleon.

Infos et situation sur les sites Renault.

À RENAULT LARDY

Lundi 23 mars plus de 250 salariés ont obligation de venir travailler. Cela fait une semaine que ça dure. Des salariés de Renault, Segula, AVL, FEV, d'ACTEMIUM, de MCA sont au contact tous les jours.

Ainsi des salariés du centre technique du groupe Renault à Lardy (Essonne) ont dénoncé, vendredi dans une lettre ouverte, l'obligation qui leur est faite de travailler sur place, au lieu d'observer le confinement de lutte contre le coronavirus.

Soutenus par les syndicats CGT et SUD de Lardy, les signataires précisent dans leur lettre que plus de 250 personnes sont ainsi obligées de venir chaque jour sur ce site d'ingénierie. **« Pourtant, nos activités ne sont absolument pas de première nécessité pour la population puisque nous travaillons sur le développement de véhicules ou des moteurs qui seront produits dans plusieurs mois ».**

Les salariés sont en contact avec des dizaines de personnes, voire plus, pendant plusieurs heures par jour. *« Nous nous sentons traités comme du bétail, à qui l'on oblige à prendre le risque quotidiennement d'attraper ce virus et aussi de contaminer notre famille, dont des personnes fragiles. »*

A FLINS

60 travailleurs sont dans les magasins de pièces détachées (entre autres). Selon la direction, ce serait pour venir en aide aux voitures de pompiers, aux ambulances et aux voitures de police...

Le plus simple c'est de prendre les centaines de voitures en stock dans toutes les succursales.

À MAUBEUGE

la direction a renvoyé chez eux deux travailleurs infectés. Mais elle ne s'est pas préoccupée de l'état de santé de ceux qui les ont côtoyés. Le lundi 16, il fallait retourner à l'usine comme si de rien n'était. Ras-le-bol des guignols. (Certains devront rendre des comptes !!!)

À la SOVAB

Lundi 16 mars, dans les ateliers de l'usine il n'était pas question d'arrêter la production pour lutter contre la propagation du coronavirus.

La veille, dimanche, la direction avait appelé des volontaires de l'équipe de nuit pour venir travailler une partie de la matinée et des nouveaux intérimaires ont débarqué pour remplacer les ouvriers restés chez eux pour garder leurs enfants.

Par une réunion de 5 minutes dans chaque secteur, les chefs expliquaient que tout était sous contrôle, qu'il suffisait de se laver les mains et que chaque salarié qui se sentait mal devait se signaler.

La plupart d'entre nous étaient estomaqués de la légèreté avec laquelle la direction répondait aux inquiétudes de centaines de travailleurs. **Nous nous côtoyons de près sur les chaînes, dans les vestiaires et au self. Nous nous échangeons les outils, les visseuses, les claviers, les téléphones...**

En fait, en guise de mesures de protection, il n'y avait rien de mis en place, à part la recommandation de ne pas se serrer la main. Et en ce qui concerne le nettoyage de l'usine, les prestations ont largement diminué ces dernières années, ce qui est pire en période d'épidémie.

La direction projette de faire travailler, une partie de la maintenance, une cinquantaine de salariés pour sortir le millier de Masters en attente de retouche, en disant que « *l'État n'a jamais interdit l'activité industrielle. Sovab n'est pas hors la loi, et nous sommes en lien avec la préfecture* ».

Les retoucheurs et ceux qui valident les véhicules qui sortent des chaînes sont fortement sollicités pour travailler les jours fériés, pendant les périodes de vacances, pour faire des heures supplémentaires les samedis et les dimanches soir. C'est à cause du manque de personnel chronique sur les lignes de montage et de l'interdiction formelle d'arrêter la chaîne que le parc des retouches est un tonneau des danaïdes ! **Cette fois, la direction dépasse les bornes en mettant en cause leur santé.**

Les 6 syndicats et les salariés sont unanimement contre la reprise. **Beaucoup sont de plus en plus inquiets par la contamination qui prend chaque jour de l'ampleur. Ils estiment que les conditions de travail ne permettent pas de protéger les salariés, mais la direction n'en a cure.**

Le jeudi 19 mars la direction avait décidé de redémarrer tout le secteur des retouches sur les fourgons. **Elle se moque que les succursales soient fermées empêchant toute livraison. Elle préfère mettre en péril la vie de 30 ouvriers pour finir quelques fourgons.**

NTN Allonnes (Renault Le Mans)

En Sarthe par exemple, chez NTN Allonnes, ce sont les salariés eux-mêmes qui ont dû se mettre en droit de retrait pour obtenir leur mise au chômage partiel, mais la direction n'a pas fermé l'usine pour autant. **Elle a juste laissé le choix aux salariés de partir ou non. Mais que vaut « le choix » pour des salariés qui ne toucheront que 84 % de leur salaire net en chômage partiel alors que NTN, elle, sera dédommée à 100 % par l'état ? Que vaut « le choix » pour les intérimaires qui eux perdent toute rémunération s'ils ne vont pas travailler ? Et pour ceux qui restent, la direction a décidé qu'une personne devait occuper deux postes au lieu d'un, du fait de leur proximité !**

ET AILLEURS ? C'EST PAREIL

Dans plusieurs sites, il y a de nombreux travailleurs présents. Aubevoye : 170 travailleurs, 110 au Technocentre, 35 à Villiers-Saint-Frédéric, mais aussi dans la logistique, Cergy-Pontoise, Villeroy et Flins et dans les usines d'assemblage, Dieppe, Douai, Sandouville, Batilly, Maubeuge... avec des effectifs réduits... Mais en fait, dans toutes les usines, la direction se fout de tout.

Il y a de quoi la traduire en justice pour mise en danger de notre vie.

REFUSER LE VOL DE NOS CONGES

Dans la loi « état d'urgence sanitaire » le code du travail a été assoupli en faveur des patrons. Ils pourront imposer ou modifier les dates des congés, la prise des jours de repos. *S'il vous reste des RTT ou que vous disposez d'un nombre conséquent de jours déposés dans votre compte épargne temps, votre employeur peut décider de les déposer unilatéralement, et ce sans préavis. Les dates limites de versement des primes d'intéressement ...*

Cela ne permet en rien de lutter contre la pandémie mais c'est une occasion pour satisfaire les appétits du patronat, et ceci sans limite de durée !!! (Encore des luttes en perspective !!!)